

Alerte

Communiqué à tous les **intervenants** du secteur avicole du Québec

**Déclaration de cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI)**

**État de la situation**

Déclaration de la maladie : Un cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI) dans un troupeau de poulet à chair a été confirmé par le laboratoire du MAPAQ aujourd'hui.

Situation géographique : sur l'avenue Omer-Bourassa à Saint-Étienne-des-Grès en Mauricie.

Description de la situation : Le site est en autoquarantaine depuis hier. Tous les oiseaux du site sont prévus être abattus d'ici la fin de la semaine. Par la suite, les procédures habituelles de chauffage du fumier, lavage et désinfection des bâtiments et équipement, et vide sanitaire seront mises en application. L'EQCMA est en contact avec le producteur et son médecin vétérinaire pour les suivis appropriés. Comme d'habitude, tous les intervenants à ce site sont en processus d'être contactés avec les directives habituelles de biosécurité rehaussée. Les deux prochains cycles de production sur ce site devront être vaccinés avec un vaccin recombinant au couvoir.

Recommandation :

Lors d'une vidéoconférence des médecins vétérinaires membres du Réseau aviaire élargi du MAPAQ tenue aujourd'hui, un état de la situation a été fait. Il a été recommandé que l'EQCMA mette en place une zone à risque de 1,5 km de rayon autour du site infecté (voir carte ci-jointe). Cette zone n'implique pas d'autres sites de production avicole.

**Il est recommandé aux producteurs de cette région et aux intervenants du secteur avicole d'éviter de circuler sur l'avenue Omer-Bourassa et la rue Principale de St-Boniface entre l'autoroute 55 et le boulevard Trudel Ouest jusqu'à nouvel ordre.**

Nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation.

*Un communiqué a aussi été envoyé aux producteurs les avisant de la situation.*

**Importance de la maladie**

La LTI est une maladie contagieuse sévère causée par un virus affectant le système respiratoire des poules et des poulets. Elle peut aussi se manifester chez les perdrix, les faisans et les paons. Les dindons ne sont pas susceptibles à cette maladie. Les signes cliniques s'observent chez les oiseaux âgés d'au moins 3 semaines.

**Signes cliniques**

- Mortalité accrue
- Respiration difficile et bruyante
- Secoue la tête
- Taches de sang sur le bec et les plumes
- Diminution de la consommation de moulée
- Diminution de la production d'œufs
- Oiseaux inactifs et plumes ébouriffées
- Conjonctivite (yeux rouges et larmoyants)

**Transmission de la maladie**

- **Par contact direct** avec des oiseaux infectés.
- **Par contact indirect** :
  - personnes (bottes, mains et vêtements) et équipements;
  - rongeurs, insectes, animaux domestiques et oiseaux sauvages).

### Surveillance et déclaration

Si des intervenants entrent en contact avec des troupeaux de volailles et qu'un ou plusieurs des signes cliniques de la laryngotrachéite sont observés, vous devez aviser immédiatement le producteur qui pourra faire appel à son médecin vétérinaire pour un diagnostic. Tout cas positif doit être déclaré par le producteur à son office ou à l'EQCMA au **1 88-volaille (1 888 652-4553)**. L'EQCMA coordonnera avec une équipe conseil la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie. L'objectif est d'en limiter les impacts sur l'industrie avicole québécoise.

### Mesures de biosécurité

Pour éviter la propagation de la maladie :

#### **Visiteurs (conseillers techniques, personnes responsables de la capture des oiseaux, etc.)**

- Suspendre toute visite non essentielle sur les sites de production à proximité de la zone géographique déterminée.
- Pour les visites essentielles, appliquer les mesures de biosécurité préconisées suivantes, soit le port de bottes, survêtement, bonnet et gants/lavage des mains (pour la mise en application, se référer au *Protocole de biosécurité courante pour les visiteurs à la ferme (carton vert)* de l'EQCMA) :
  - visiter ces fermes à la fin de la journée de travail;
  - laver les équipements avant toute visite sur un autre site de production avicole;
  - prendre une douche complète et laver vos vêtements utilisés à la ferme;
  - ne pas aller dans un autre élevage de volailles dans les 12 heures suivant la visite.

#### **Véhicules (meuneries, couvoirs, abattoir, récupérateurs d'oiseaux morts, etc.)**

- Pour la zone à risque :
  - Minimiser les déplacements pour les livraisons/chargements essentiels. Si possible, éviter d'y circuler pour toute autre livraison/chargement;
  - Toute livraison/chargement dans cette zone devrait être la(les) dernière(s) d'un circuit de livraison/collecte quotidienne.

